

Editorial

Suivi renforcé... de la réforme.

A l'heure où certains s'essaient à des réflexions critiques sur la société qui nous entoure, la réforme de la Santé au travail ne devrait pas échapper tôt ou tard à une évaluation attentive, non parce qu'elle est une source majeure de l'indignation de Stéphane Hessel, mais parce que des doutes quant à la capacité de notre secteur à répondre aux enjeux persistent. Que certaines craintes soient légitimes ou pas, il demeure en tout état de cause nécessaire pour la Profession de bénéficier d'une représentation précise des progressions ou dysfonctionnements générés par l'application des textes en vigueur.

L'agrément, pivot principal du nouveau cadre, puisqu'il ne conditionne pas moins que l'effectif suivi par équipes, ainsi que la qualité de partie au Cpom sont, en conséquence, au cœur de cette préoccupation.

Certains Services sont ainsi nouvellement agréés et bénéficient des modulations permises à ce titre, par exemple en matière de périodicité de visites médicales. Cependant, dans le même temps, d'autres Services se heurtent à des difficultés pour obtenir un agrément, modulant ou non.

Confronté à ce traitement hétérogène des situations, le Cisme est donc amené à mettre en place un "observatoire" en la matière. A ce jour, les informations disponibles sont toutefois encore parcellaires et la situation de chaque Service n'est pas identifiée.

Partant, pour que cet "observatoire" soit pertinent, nous vous remercions de bien vouloir rapporter à Virginie Perinetti l'état de fait qui vous concerne et de lui adresser copie des éléments afférents (décision d'agréments ou obstacles rencontrés) (v.perinetti@cisme.org).

Les résultats de cette démarche collective vous seront ensuite naturellement exposés.

Alors, en attendant, votre contribution est encore indispensable...



Réforme

Pour réussir la réforme, le Cisme en appelle à plus de concertation

Si la réforme du fonctionnement des SSTI, intervenue en 2011 et 2012, est d'abord inscrite dans la loi du 20 juillet 2011 et dans ses décrets d'application du 30 janvier 2012, plusieurs textes complémentaires à venir peuvent encore avoir un impact considérable sur le quotidien des entreprises, des Services de santé au travail et de leur personnel. Leur élaboration se fait sans doute avec une concertation insuffisante à ce jour.

Le vendredi 1^{er} février, une séance de la commission n°5 du Coct a permis d'examiner deux projets d'arrêtés. L'un portait sur les caractéristiques des centres d'examens médicaux et leurs équipements, l'autre sur la fiche médicale d'aptitude.

Fiche médicale d'aptitude

Pour mémoire, concernant ladite fiche, les SSTI, à travers l'action des médecins du travail, en rédigent environ 10 millions par an. On peut ainsi dire, au delà des réflexions sur la pertinence de son utilisation systématique, que ce document est important dans l'activité des SST, et surtout pour les entreprises. En effet, les non-conformités ou les contestations qui lui sont rattachées sont à l'origine de très nombreux contentieux. S'il est tout à fait admis le rôle déterminant de l'État et des partenaires sociaux, on peut regretter que les SSTI, et notamment par le Cisme, ne soient pas, parmi d'autres, consultés pour avis en toute transparence.

Locaux

L'arrêté visant à définir les caractéristiques des locaux des SST se prépare donc dans les mêmes conditions. À l'heure où s'organisent les équipes de Santé au travail telles que définies dans la loi, et où les effets de la démographie médicale s'accroissent, l'arrêté en vigueur, datant de 1984, demande effectivement à être revu. Mais en matière d'immobilier, et compte tenu de l'existant et des investissements à prévoir, il serait sage d'instaurer un dialogue ouvert avec les propriétaires ou locataires et utilisateurs des infrastructures à adapter, ceci afin d'assurer la rédaction d'un texte suffisamment souple pour être appliqué et précis pour assurer un niveau de qualité suffisant à la réalisation des missions. La description des locaux, et implicitement, leur mise en conformité, est toujours un des critères d'agrément des SSTI.

(suite au dos...) >

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

» Développement professionnel continu (DPC)
Page 3. Nouvelle réglementation.

VIE DES RÉGIONS

» Ateliers du Cisme
Page 4. Restitution des Ateliers d'Angoulême.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

» Négociations collectives
Page 6. La Commission paritaire nationale de branche s'est réunie les 12 et 13 février 2013.

MÉDICO-TECHNIQUE

» Thésaurus Harmonisés
Page 7. Une journée nationale consacrée à l'utilisation des thésaurus le 11 avril 2013.

» Analyse collective des besoins
Page 8. Sumer, un outil pour le diagnostic territorial en Santé au travail.

» Projet de Service
Page 9. Analyse des besoins : la situation du cancer en France en 2012, selon l'INCa.

» Prévention des cancers professionnels
Page 10. Recommandations de bonnes pratiques et plans nationaux cités par le rapport de l'INCa.

JURIDIQUE

» INRS et habilitation PRAP
Page 12. Habilitation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) et actualisation des référentiels de l'INRS : Harcèlement dans les relations de travail et mission des Services de santé au travail.

» Examens médicaux périodiques
Page 13. Le report est-il possible si, dans l'intervalle, un examen non périodique est réalisé ?

Page 14. Conséquence d'une rupture par l'employeur de la période d'essai en cas de non-respect du délai de prévenance.

» Inaptitude
Page 15. Prolongation d'arrêt de travail et visite de reprise : l'employeur doit solliciter la 2^{ème} visite.

» Industries extractives
Page 16. Pas de visites médicales annuelles systématiques.



N'oubliez pas !

26 AVRIL 2013

LES ATELIERS DU CISME

AIX-EN-PROVENCE

(Cisme) Sylvie Porcheron a quitté ses fonctions d'assistante de direction le 28 février dernier. Après 30 ans d'activité au sein du **Cisme**, elle a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée à son poste par **Patricia Marseglia**.



Sylvie Porcheron, précédente assistante de direction du Cisme.

(35) Patrick Pique a été élu le 18 février Président de la **SME-BTP** (Rennes), prenant ainsi la succession de **Jean-Yves Hamon**.

(52) Pierre Lemoine est le nouveau Directeur de l'**AST 52** (Chaumont). Il succède à **Christine D'Hondt**.

 plus sur le site www.cisme.org

Les Informations Mensuelles paraissent 11 fois par an.

Editeur Cisme
10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél 01 53 95 38 51
Fax 01 53 95 38 48
Site www.cisme.org
Email info@cisme.org
ISSN 2104-5208

Responsable de la publication
Martial BRUN

Rédaction
Martial BRUN
Alexandra GEORGES
Françoise JACQUET
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCRAEU
Virginie PERINETTI

Assistants
Agnès DEMIRDJIAN
Sébastien DUPERY
Patricia MARSEGLIA

.../...

Fiche d'entreprise

L'arrêté fixant le nouveau modèle de fiche d'entreprise est également à venir, bien qu'il n'ait pas été soumis au Coct à ce stade. Son contenu sera de première importance pour les SSTI. Ce document à réaliser et à actualiser régulièrement pour 1,5 million d'établissements adhérents est potentiellement un support majeur de leur activité. Si cette définition permet une aide effective à l'évaluation des risques dans toutes les entreprises et des exploitations de données collectives, sa redéfinition constituera un progrès tangible pour les entreprises. Mais le faire sans une concertation avec le terrain est pour le moins risqué, surtout que des adaptations expérimentales, évaluables, ont déjà eu lieu dans de nombreux points de l'Hexagone. En 2005, le Cisme avait esquissé un premier « cahier des charges » d'une nouvelle fiche d'entreprise, transmis à l'époque à la DGT. Il pourrait aider à réaliser un travail plus précis pour préparer l'arrêté.

RAF et RAM

Les modèles de rapport administratif et financier du SSTI et de rapport annuel du médecin sont également en préparation. Ces deux supports sont essentiels pour la lisibilité de l'activité et vont mobiliser des milliers d'heures de travail dans les Services entre l'adaptation des logiciels, la communication interne, la mise en œuvre d'une saisie harmonisée et la préparation de la restitution. Si là encore, il n'appartient pas à la profession de définir le contenu de ces rapports, la consulter pour étudier la faisabilité de leur alimentation et la pertinence des exploitations envisagées semble, en effet, très important. Plus globalement, ces deux supports impactent considérablement le système d'information des Services et l'utilisation des thésaurus harmonisés. De plus, construire des modèles de RAF et

de RAM conditionnera les développements du projet Sintra, qui correspond à leur informatisation, et pour lequel le Cisme est cité comme partenaire dans le Plan Santé-Travail II. Sans une consultation ouverte avec le Cisme et les SSTI, il est à craindre que les objectifs de mise en lumière de l'activité des SSTI seront difficilement atteints.

Salariés "atypiques"

Sans être exhaustif sur ce thème, un texte doit également préciser les modalités de prise en charge des salariés éloignés. Et un accord de branche ou un décret doit encore cadrer la couverture de 1,7 million de salariés des particuliers employeurs qui sont eux-mêmes environ 4 millions. Compte tenu des volumes, il serait important, pour ne pas dire indispensable, de creuser les solutions pratiques en impliquant les SSTI, représentés, là encore, par le Cisme, en amont des choix. La Fepem qui est la branche concernée, à travers une commission paritaire, a spontanément eu cette démarche qui pourrait être reprise pour d'autres sujets à traiter.

Conclusion

Force est de constater que, malgré des contacts réguliers avec la Direction Générale du Travail, l'association structurée et systématique des SSTI à la mise en place des modalités de leur intervention, afin d'assurer au mieux leurs missions, n'est pas satisfaisante à ce jour. La Cour des Comptes, dans son rapport de fin 2012, le déplorait. Pourtant, ce défaut, sur des sujets qui sont le concret de la mise en œuvre de la réforme, peuvent en hypothéquer la réussite.

Cependant, à la faveur d'expériences régionales, sur lesquelles nous pourrions revenir dans les mois prochains, il devrait être possible d'illustrer les effets positifs d'une concertation qui implique toutes les parties prenantes pour plus d'efficacité. ■

 Parution

À PARAÎTRE

Le savoir vagabond
Histoire de l'enseignement de la médecine

Patrick Berche

NOUVEAU

Editions DOC/IS
www.editions-docis.com

